



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

JUN 30 2020

L'honorable Dean Allison
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada — Défense nationale, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale soumet sa mise à jour annuelle sur la recommandation 1.

Cordialement,

Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport 3 — La force aérienne de combat du Canada – Défense nationale, des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada

Recommandation 1

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport énonçant les progrès réalisés concernant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force aérienne de combat visant à respecter les exigences opérationnelles et à préparer la transition et le remplacement de la flotte. De plus, que le Ministère fournisse au Comité des rapports d'étape chaque année jusqu'à ce que la capacité opérationnelle initiale des futurs avions de chasse soit atteinte.

Contexte

Dans son rapport de 2018 sur la force aérienne de combat du Canada, le vérificateur général a recommandé que la Défense nationale élabore et mette en œuvre des stratégies de recrutement et de maintien en poste des techniciens et des pilotes de la force de chasse pour lui permettre de satisfaire aux exigences opérationnelles et de se préparer au passage à la flotte de remplacement.

Dans son plan d'action de la direction de 2018, le Ministère s'est engagé à augmenter le nombre de techniciens et de pilotes dans la force de chasse grâce à un éventail d'initiatives de recrutement, de formation et de maintien en poste devant être élaborées et mises en œuvre au cours de l'année 2019. La Défense nationale s'est également engagée à transférer 200 techniciens aux escadrons de première ligne d'ici décembre 2020 et à augmenter la force de chasse de 200 postes supplémentaires d'ici 2023. La Défense nationale a indiqué que ces mesures permettraient d'augmenter les effectifs de pilotes et de techniciens au fil du temps afin de répondre aux besoins opérationnels et que ces effectifs pourraient commencer à être transférés dans les futurs escadrons de chasse à l'été 2025.

Dans la réponse du gouvernement de juin 2019, la Défense nationale a accepté la recommandation du Comité et a fourni un premier rapport d'étape. Cette mise à jour est la deuxième présentée au Comité par la Défense nationale et souligne les progrès réalisés depuis juin 2019.

Progrès réalisés depuis juin 2019

Augmenter la force de chasse

La Défense nationale continue d'augmenter le nombre de postes disponibles pour les pilotes et les techniciens et est en voie de créer 200 postes supplémentaires d'ici 2023. En juin 2019, la Défense nationale a signalé qu'elle avait intégré 23 postes dans la force de chasse. Depuis juin 2019, la Défense nationale a commencé à intégrer 24 autres postes – quatre pour les pilotes et les officiers des opérations aériennes, et

20 pour les techniciens. La Défense nationale devrait terminer cette étape du processus d'ici la fin de 2020, ce qui portera le nombre total de nouveaux postes à 47. Les travaux se poursuivront pour atteindre 200 postes d'ici 2023.

Transférer des techniciens aux escadrons de première ligne

Dans son plan d'action de la direction et la réponse du gouvernement, la Défense nationale s'est engagée à transférer plus de 200 techniciens aux escadrons de CF-18 de première ligne d'ici décembre 2020. À ce jour, la Défense nationale a augmenté le nombre de techniciens de première ligne de 128 personnes (transferts y compris). Depuis juin 2019, dans le cadre du plan de renouvellement de la maintenance de la force de chasse (PRMFC), la Défense nationale a évalué comment tirer parti de l'industrie pour les tâches de formation et de maintenance, libérant ainsi du personnel des Forces armées canadiennes pour les unités de première ligne; le Ministère a commencé à réévaluer le nombre total de techniciens nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels compte tenu des progrès réalisés à ce jour dans le cadre de cette initiative et d'autres initiatives.

Recrutement de personnel

Dans la réponse du gouvernement, la Défense nationale a indiqué qu'elle avait mis en œuvre un certain nombre d'initiatives de son plan d'action de la direction pour améliorer le recrutement dans l'ensemble des Forces armées canadiennes, ce qui aura des avantages pour l'Aviation royale canadienne. Depuis juin 2019, la Défense nationale a mis en œuvre des mesures supplémentaires de son plan d'action de la direction, notamment en renforçant son utilisation de moyens numériques tels que les médias sociaux pour attirer de nouveaux candidats, en travaillant avec l'industrie et en menant des recherches pour améliorer le recrutement ciblé de personnes clés, tout en créant des outils de communication plus attrayants – y compris du matériel de réalité virtuelle – à utiliser lors des événements de recrutement.

Les efforts de recrutement de la Défense nationale s'avèrent fructueux et permettent de se doter de presque tout le personnel pouvant être absorbé avec succès par l'Aviation royale canadienne, y compris la force de chasse, compte tenu de la capacité d'entraînement actuelle. Par exemple, au cours de l'année financière 2019-2020, les Forces armées canadiennes ont enrôlé 347 nouveaux membres pour les former à la maintenance aérienne, dépassant ainsi son objectif de 328. Les Forces armées canadiennes ont également enrôlé 81 candidats pilotes, atteignant presque leur objectif de 82. En outre, les Forces armées canadiennes ont augmenté le nombre de leurs candidats pilotes de 19 personnes supplémentaires qui ont été transférées d'une autre occupation militaire.

Par conséquent, dans la mesure du possible, la Défense nationale s'efforce de recruter des candidats qualifiés et déjà formés pour faciliter leur intégration dans la force de chasse. Depuis juin 2019, la Défense nationale s'efforce d'augmenter ses équipes spécialisées qui ciblent les civils possédant des compétences et des qualifications particulières, y compris les techniciens d'aéronefs. Des équipes supplémentaires seront

en place d'ici l'été 2020 et viendront prêter main-forte aux recruteurs dans la recherche de candidats qualifiés dans les collèges techniques canadiens. En outre, compte tenu des répercussions de la crise actuelle de la COVID-19 et de ses effets sur l'industrie aérienne, l'Aviation royale canadienne s'est efforcée de sensibiliser davantage les anciens membres du personnel et les membres alliés au programme de réenrôlement des candidats qualifiés de l'Aviation royale canadienne.

Formation du personnel

Afin de pourvoir les postes vacants dans la force de chasse par de nouvelles recrues et de remplacer le personnel qui quitte le service militaire, la Défense nationale se concentre prioritairement sur l'entraînement. Dans la réponse du gouvernement, la Défense nationale a indiqué qu'elle simplifiait l'entraînement de ses pilotes et de ses équipages. Pour ce faire, depuis juin 2019, la Défense nationale a modifié des éléments de son Programme de formation des officiers – Éducation permanente de façon à permettre aux membres de disposer de plus de temps pour obtenir leur diplôme après leur enrôlement au sein des Forces armées canadiennes. Cela permettra aux nouvelles recrues de disposer de plus de temps de vol et d'entraînement lorsqu'elles rejoindront les Forces armées canadiennes. Comme indiqué dans la réponse du gouvernement, la Défense nationale continue d'évaluer les changements apportés au Programme d'établissement affilié (Élément air) au Collège Seneca.

De plus, depuis juin 2019, la Défense nationale a commencé à travailler avec Transports Canada pour sous-traiter l'entraînement, dans un effort pour réduire les écarts entre les cours de formation des pilotes. La Défense nationale a également commencé à tester une nouvelle méthode de formation pour les techniciens, afin d'ajuster l'enchaînement des programmes de formation et de réduire la durée globale de la formation. La Défense nationale s'attend à ce que ces efforts, une fois pleinement mis en œuvre, se traduisent par des périodes d'entraînement plus efficaces, améliorant ainsi la capacité de la Défense nationale à transformer les membres nouvellement recrutés en pilotes et techniciens pleinement formés et qualifiés.

Au cours de la dernière année, la Défense nationale a également réalisé des progrès dans l'augmentation de la capacité de formation actuelle grâce à la collaboration avec ses alliés. Par exemple, la Défense nationale a conclu un accord avec les responsables du programme « Instruction interarmées des pilotes d'avions à réaction – Europe et OTAN » pour obtenir des places supplémentaires destinées aux pilotes de chasse canadiens jusqu'en 2030, formation qui débutera dès que les restrictions liées à la COVID-19 le permettront. La Défense nationale a également commencé à travailler avec les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Italie et la Belgique pour obtenir des places pour les pilotes canadiens dans leurs programmes de formation, sous réserve de disponibilité. Ces efforts permettront aux pilotes canadiens de bénéficier de possibilités de formation supplémentaires et de travailler en étroite collaboration avec les alliés. La Défense nationale cherche également à étendre des possibilités similaires aux techniciens.

Maintien en poste de l'effectif

Le maintien en poste est un autre point essentiel pour la Défense nationale, étant donné le temps, les ressources et le personnel expérimenté nécessaires pour former les recrues en tant que techniciens et pilotes. Dans la réponse du gouvernement, la Défense nationale a déclaré qu'elle était en voie d'élaborer une stratégie sur le maintien de l'effectif des Forces armées canadiennes, dont l'achèvement est prévu pour décembre 2020, afin d'améliorer le maintien en poste dans l'ensemble des Forces armées canadiennes. Ce travail est en cours.

Au cours de l'année écoulée, la Défense nationale a également réalisé des progrès grâce à six initiatives de maintien en poste signalées en juin 2019 :

- La Défense nationale a continué à étudier les raisons pour lesquelles les pilotes et les techniciens quittent le service militaire, et la façon d'améliorer le maintien en poste. Ces travaux ont guidé les efforts actuels de la Défense nationale en matière de maintien en poste et l'ont également amenée à commencer à étudier les changements à apporter à son modèle de rémunération et d'avantages sociaux des pilotes. Ces changements mettraient davantage l'accent sur les compétences, plutôt que sur le seul grade.
- À l'été 2019, la Défense nationale a mis en place une nouvelle politique visant à prolonger la durée de la première période de service actif en vol d'un pilote à quatre ans. Cela permettra aux pilotes de parfaire leur expérience de vol avant de passer à d'autres postes, tout en encadrant les nouveaux pilotes.
- La Défense nationale s'est efforcée de donner la priorité aux affectations aux unités de formation opérationnelle et de mise sur pied de la force, tant pour les pilotes que pour les techniciens. En plus d'accroître la durée des périodes de service actif des pilotes, d'augmenter le nombre de techniciens dans les unités de première ligne et de créer les postes d'officier des opérations aériennes et de technicien de soutien (décrits ci-dessous), la Défense nationale s'efforce depuis juin 2019 d'embaucher des pilotes instructeurs pour l'entraînement de base en vol. Ces instructeurs permettront aux pilotes actuellement en entraînement de se concentrer sur les tâches opérationnelles. Bien que légèrement retardé en raison de la COVID-19, la Défense nationale s'attend à ce que le contrat pour sept nouveaux instructeurs de vol civils soit en place d'ici la fin de 2020.
- La Défense nationale a utilisé le Concept d'emploi du personnel des chasseurs de la Réserve pour retenir environ neuf pilotes, en plus des dix qui ont été signalés en juin 2019.
- À la fin de 2019, la Défense nationale a révisé sa politique afin de permettre une plus grande souplesse dans l'attribution des contraintes à l'emploi pour raisons médicales, réduisant ainsi le nombre de membres devant être libérés pour raisons médicales. Les Forces armées canadiennes ont approuvé trois reports de l'âge de la retraite obligatoire pour les pilotes de la force régulière.

- À l'été et à l'automne 2019, la Défense nationale a créé deux nouveaux postes : le technicien de soutien des opérations aériennes et l'officier des opérations aériennes. Le métier de technicien de soutien aux opérations aériennes permettra d'augmenter le nombre de personnes capables d'effectuer des tâches communes, ce qui permettra aux autres techniciens de se concentrer sur les aspects spécialisés de leur métier. De même, le métier d'officier des opérations aériennes augmentera le nombre de personnes ayant une expertise dans les opérations aériennes et spatiales pouvant servir d'officiers d'état-major, ce qui permettra à un plus grand nombre de personnes formées comme pilotes de se concentrer sur le vol.

Au-delà des engagements pris dans le cadre de la réponse du gouvernement, la Défense nationale a modifié sa politique de libération des pilotes en novembre 2019, faisant passer les périodes de service obligatoire de sept à dix ans et veillant à ce que des pilotes expérimentés soient disponibles pour former les générations futures de pilotes.

Prochaines étapes

Au cours de l'année à venir, la Défense nationale s'attend à ce que son principal objectif soit de retenir davantage de techniciens et de pilotes qualifiés, tout en augmentant le rythme auquel le personnel recruté est formé pour servir dans les unités de première ligne.

La Défense nationale se réjouit à la perspective de fournir une troisième mise à jour au Comité d'ici le 30 juin 2021.



National Defence

Défense nationale

Deputy Minister

Sous-ministre

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa, (Ontario)
K1A 0K2

JUN 30 2020

L'honorable Dean Allison
Président du Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Comme convenu dans la réponse du gouvernement au soixantième Rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé *Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada — Défense nationale, des Rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada*, la Défense nationale envoie sa mise à jour annuelle de la recommandation 2.

Cordialement,

Jody Thomas

Pièce jointes : 1

Réponse au Comité permanent des comptes publics concernant le Rapport 3, La force aérienne de combat du Canada – Forces armées canadiennes, faisant partie des rapports de l'automne 2018 du vérificateur général du Canada

Recommandation 2

Que, d'ici le 30 juin 2019, la Défense nationale présente un rapport au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés relativement à l'évaluation des mises à niveau requises pour rendre les CF-18 pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et à la détermination de celles qui seront mises en œuvre, s'il y a lieu. De plus, que le Ministère fournisse au Comité un rapport d'étape chaque année par la suite d'ici 2032.

Contexte

Dans son rapport de 2018 sur la force de chasse du Canada, le vérificateur général recommandait à la Défense nationale d'analyser les mises à niveau nécessaires afin que les CF-18 soient pertinents sur le plan opérationnel jusqu'en 2032 et de faire approuver les mises à niveau appropriées et réalisables.

Dans son plan d'action de la direction de 2018, la Défense nationale s'est engagée à procéder à des mises à niveau en matière de réglementation et d'interopérabilité, ainsi qu'en ce qui concerne la capacité de combat pour donner suite à la recommandation du vérificateur général. Premièrement, la Défense nationale a déclaré qu'elle cherchait déjà à faire approuver les mises à niveau nécessaires sur les plans de la réglementation et de l'interopérabilité. La Défense nationale s'est engagée à obtenir cette approbation et à entreprendre la phase de définition du processus d'acquisition d'ici le printemps 2019. La Défense nationale s'est aussi engagée à procéder aux mises à niveau dès le printemps 2021 et à compléter le processus d'ici 2025.

Deuxièmement, la Défense nationale a précisé qu'elle analysait également les mises à niveau en ce qui a trait à la capacité de combat. La Défense nationale s'est engagée à terminer son analyse d'ici le printemps 2019, à faire approuver les mises à niveau choisies et à entreprendre la phase de définition du processus d'acquisition au plus tard en 2022, ainsi qu'à assurer l'entrée en service des mises à niveau d'ici 2026.

Dans sa réponse au gouvernement, qu'elle a remise au Parlement le 20 juin 2019, la Défense nationale a présenté au Comité son premier rapport de situation au sujet du processus. La Défense nationale a déclaré qu'elle cherchait à faire approuver un certain nombre de mises à niveau. La Défense nationale a précisé que le projet allait comporter deux phases parallèles : la première phase, qui concerne les mises à niveau sur les plans de l'interopérabilité et de la réglementation et devrait débuter à l'été 2019 et la deuxième phase, qui porte sur les mises à niveau touchant la capacité de combat, dont l'analyse des besoins se poursuit.

La Défense nationale est ravie de présenter au Comité un deuxième rapport de situation sur les progrès réalisés dans le cadre de l'évaluation et de la sélection des mises à niveau des CF-18.

Progrès réalisés depuis le mois de juin 2019 concernant l'évaluation et la sélection des mises à niveau du CF-18

Première phase : mise à niveau sur les plans de la réglementation et de l'interopérabilité

Dans son plan d'action de la direction, la Défense nationale a précisé qu'elle avait analysé et qu'elle tentait de faire approuver les mises à niveau afin de rendre les CF-18 conformes aux changements touchant les règlements sur la gestion du trafic aérien et les normes d'interopérabilité des Alliés. Dès le début, la Défense nationale a axé son analyse sur les mises à niveau qui allaient se révéler appropriées, compte tenu de son utilisation actuelle ou future des avions F/A-18 des Alliés, et qu'on allait pouvoir réaliser à l'intérieur d'un délai raisonnable. La Défense nationale a déterminé qu'on allait devoir mettre à niveau les transpondeurs, les systèmes de navigation, les simulateurs, les ordinateurs de mission, les radios satellites, les casques, les capteurs électro-optiques et infrarouges, ainsi que les systèmes cryptographiques de toute la flotte de CF-18, y compris les avions achetés de l'Australie.

En juin 2019, la Défense nationale obtenait du Conseil du Trésor du Canada l'approbation d'entreprendre la phase de définition des mises à niveau. Après avoir obtenu cette approbation, la Défense nationale a précisé les coûts du projet et choisi une stratégie d'acquisition. La Défense nationale a ensuite demandé au Conseil du Trésor l'approbation et le pouvoir de dépenser pour mettre en œuvre toutes les mises à niveau de la première phase, à l'exception du casque, qui doit faire l'objet d'une analyse plus poussée.

Le Conseil du Trésor a approuvé la demande en mai 2020, permettant ainsi à la Défense nationale d'entreprendre la phase de mise en œuvre du processus environ une année avant l'échéance du printemps 2021 prévue dans son plan d'action de la direction.

Les mises à niveau approuvées permettront au CF-18 de respecter les nouveaux règlements sur le contrôle du trafic aérien en Amérique du Nord et en Europe en plus d'accroître l'interopérabilité avec les pays alliés. Par exemple :

- Les systèmes cryptographiques mis à niveau permettront d'effectuer des communications radio sécurisées et amélioreront la capacité de distinguer les avions des forces amies de ceux des autres.
- L'amélioration des communications par satellite augmentera aussi considérablement la capacité des opérations nordiques.

- Un capteur électro-optique et infrarouge modernisé améliorera l'interopérabilité avec les avions américains du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

Deuxième phase : mises à niveau de la capacité de combat

La capacité de combat du CF-18 s'est dégradée avec le temps par rapport à l'évolution des menaces, et ce, malgré les différentes mises à niveau subies en matière de combat depuis sa création. Avec la prolongation de la durée de vie de la flotte des CF-18 jusqu'à 2032, des mises à niveau sont à nouveau nécessaires avant de passer au futur avion de chasse.

À l'instar de l'analyse de la première phase, la Défense nationale a analysé les options en tenant compte de deux principaux facteurs : la pertinence d'une cellule de CF-18, ainsi que la capacité de procéder aux mises à niveau d'ici la fin de 2025, s'assurant ainsi de rentabiliser l'investissement sur sept ans avant de passer au futur avion de chasse. Cette analyse a permis à la Défense nationale d'établir que des mises à niveau des capteurs, des systèmes d'armes, ainsi que des systèmes de survie, de planification de mission et de sécurité allaient être nécessaires pour assurer la pertinence continue sur le plan opérationnel.

La Défense nationale est en avance sur son calendrier quant aux échéances en matière d'approvisionnement fixées dans le Plan d'action de la direction et dans la réponse du gouvernement. Dans son plan d'action de la direction, la Défense nationale s'est engagée à entreprendre la définition de la deuxième phase du projet au plus tard en 2022. Depuis juin 2019, la Défense nationale a entrepris la majeure partie de ce travail, dont l'élaboration d'un plan d'acquisition et la détermination précise des coûts prévus, plus tôt que prévu.

En janvier 2020, la Défense nationale décidait qu'elle demanderait au Conseil du Trésor l'autorisation de mettre en œuvre toutes les mises à niveau identifiées au cours de la deuxième phase à l'exception de celles des systèmes de sécurité, des consommables de radiofréquence et des ordinateurs des aéronefs, qui nécessitent une analyse plus approfondie.

Dans sa présentation en mai 2020 au Conseil du Trésor, la Défense nationale a reçu l'approbation et l'autorisation de dépenser, ce qui lui a permis de procéder aux mises à niveau de la deuxième phase.

La Défense nationale mettra en œuvre les mises à niveau sur 36 CF-18 – l'équivalent de deux escadrons d'appui tactique – pourvu que cela convienne à chaque avion en particulier. Ces mises à niveau permettront de préserver la pertinence du CF-18 jusqu'à ce que le futur avion de chasse soit entièrement opérationnel, de sorte que la Défense nationale sera ainsi en mesure de respecter parallèlement ses engagements auprès du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Par exemple :

- Un radar évolué présentant une portée supérieure, qui est en cours de développement en partenariat avec le United States Marine Corps, contribuera grandement à accroître les capacités de détection des CF-18 du Canada et des F/A-18 des Marines.
- Les nouveaux missiles air-air et les munitions air-sol augmenteront la puissance de destruction des CF-18.
- Un système amélioré de leurres améliorera la capacité de survie des avions.
- Un logiciel, des systèmes de sécurité et des systèmes de planification de mission améliorés moderniseront la capacité des CF-18 d'évoluer dans l'environnement d'opération du 21^e siècle.
- De nouveaux simulateurs aideront la Défense nationale à entraîner les pilotes et les techniciens afin qu'ils puissent utiliser, entretenir et réparer les systèmes nouvellement acquis de manière efficace.

Prochaines étapes

L'autorisation de dépenser que la Défense nationale a obtenue en mai 2020 représente tout près de 1,2 milliard de dollars de la valeur totale estimée du projet, soit 1,3 milliard de dollars. La Défense nationale peaufinera maintenant un plan de projet afin de mettre en œuvre les mises à niveau approuvées.

Une faible part du budget total du projet, qui correspond aux fonds restants, relève toujours de la phase de définition du processus d'acquisition. La Défense nationale n'a toujours pas fini d'évaluer les nouveaux casques, les systèmes de sécurité, les consommables de radiofréquence, et les mises à niveau des ordinateurs des avions. La Défense nationale prévoit que ces dernières mises à niveau seront prêtes d'ici le milieu de 2021, alors fera une demande à ce moment-là au Conseil du Trésor d'approuver les fonds nécessaires.

La Défense nationale garde le cap en vue de procéder aux mises à niveau de la première phase d'ici 2025 et la deuxième phase d'ici 2026, conformément aux échéanciers prévues dans son plan d'action de la direction.

La Défense nationale attend avec impatience de présenter un rapport de situation au Comité en juin 2021.